



JEUNE INSTALLÉ.E : SAVOIR GÉRER LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DE SON EXPLOITATION

Objectifs:

Maîtriser la gestion de son exploitation et savoir répondre aux procédures administratives applicables.

Programme

Objectifs:

- Savoir déclarer sa TVA
- Savoir déclarer ses revenus professionnels agricoles

Contenus:

- Rappel des différents systèmes : TVA forfaitaire et Réel TVA
- Délais et choix des modalités : les seuils de remboursement
- Les formulaires appliqués à la procédure TVA (télédéclaration)
- Savoir calculer le total des dettes TVA et des créances TVA
- Rappels sur la facturation (aspects réglementaires et pratiques)
- L'imposition des résultats agricoles : revenus catégoriels, IR ou IS
- Les conséquences d'un régime du micro BA ou de réel
- Micro BA et réel : les obligations, les imprimés administratifs, les délais
- Conséquences sur les revenus à déclarer, les crédits d'impôts possibles en lien avec l'activité agricole
- La déclaration de ses revenus professionnels à la MSA
- Calendrier des formalités administratives



17 décembre 2024



Auch, Gers

Intervenante: Natacha Legroux

Responsable de formation: Marie-Laure BARON

Bulletin d'inscription

FORMATION : Jeune installé.e : savoir gérer les formalités administratives de son exploitation

DATES : 17 décembre 2024

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

.....

CODE POSTAL : COMMUNE :

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE:

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- ☐ chef.fe d'exploitation
- ☐ salarié.e agricole
- ☐ cotisant.e solidaire
- ☐ porteur.euse de projet
- ☐ autre, précisez:

Date d'installation le cas échéant:

.....



FORMATION PROFESSIONNELLE

JEUNE INSTALLÉ.E : SAVOIR GÉRER LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES DE SON EXPLOITATION

INFORMATIONS PRATIQUES :

Durée : 7H

Public : Paysan.nes et porteur.euses de projet.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : Auch de 9h à 17h.

Repas de midi : Repas tiré du sac pris sur place.

Accessibilité handicap : Accessibilité de personnes en situation de handicap non prévue initialement pour cette formation. Nous contacter pour adapter les conditions d'accès à votre situation.

Coût et prises en charge: deux possibilités de financement

- **Prise en charge VIVEA :** agriculteurs installés à jour de leur cotisation professionnelle (chef d'exploitation, cotisant solidaire) et porteurs de projet avec PPP validé. Des documents vous seront demandés pour justifier de votre situation. Votre enveloppe formation sera décomptée de : 231 euros

- **Financement personnel :** 200 euros. (100 euros par jour)

Crédit d'impôt : Si vous êtes au régime d'imposition au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités de fin de formation :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation et questionnaire de satisfaction globale.

☐ J'autorise l'ADEAR 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

☐ En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de service de l'ADEAR 32 en ligne sur notre site sur l'onglet " Formations".

Fait à :

Le

Signature

VOS ATTENTES SUR CETTE FORMATION:

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros** (non encaissé) ou du montant de la formation pour le non-éligible vivea **avant le 10 décembre 2024** à l'adresse suivante :



ADEAR 32/ Association pour le développement de l'emploi agricole et rural

56 avenue des Pyrénées
32 000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 86 / 07 77 39 52 04 ou à ml.baron@adear32.fr

Numéro d'activité de formation : 73320036332